

LYCÉE LÉONARD DE VINCI



AMBOISE

rue du clos des gardes – 37 400 AMBOISE
téléphone : 02 47 23 46 00 - télécopie : 02 47 23 46 01

**MISE EN CONCURRENCE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
POUR LA FOURNITURE DE**

Produits d'épicerie 2018-2020

**Règlement de consultation valant cahier des clauses
administratives particulières en application des articles
L2123 et R2123 et suivants du Code de la Commande
Publique**

**POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Léonard de Vinci représenté par Monsieur Le Proviseur
Hassan MRIOUAH**

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Léonard de Vinci Monsieur
Stéphane DUTERTRE**

TYPE D'ACHETEUR PUBLIC : Etablissement Public Local d'Enseignement

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation et durée du marché.

La présente consultation porte sur :

- La fourniture de produits d'épicerie au lycée Léonard de Vinci pour un montant maximal de 94 800 € HT pour 2 ans. C'est un marché à bons de commande selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique (CCP)

La durée du marché est prévue pour la période du 01 février 2021 au 31 janvier 2023.

1.2. Caractère non limitatif des produits faisant l'objet de la consultation sous les conditions suivantes :

La liste des produits faisant l'objet de cette consultation n'est pas limitative et pourra être complétée dans les conditions suivantes :

- A la demande du lycée au cours de la période de validité du marché, après qu'un accord sur le prix soit intervenu entre le fournisseur retenu et le lycée.
- Les produits à intégrer au marché doivent appartenir à la même famille que ceux faisant l'objet de la consultation.
- De plus, pour ces produits non référencés initialement au marché, le soumissionnaire indiquera un taux de remise sur catalogue.

1.3. Allotissement

- La consultation comporte **4 lots**.
- L'offre présentée doit concerner la totalité des articles d'un lot. Toute offre non complète ne pourra être retenue. Les offres peuvent porter sur plusieurs lots.
- Les quantités précisées pour chaque lot, représentent le besoin total pour **deux années**. Lorsque le lycée a une contrainte de conditionnement, elle est indiquée dans le tableau des besoins et offre de prix.
- Conformément à l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent proposer en plus de l'offre de base une variante dont les caractéristiques sont indiquées dans le tableau des besoins et au CCTP.
- Les lots sont les suivants :
 - **Lot 1 : Conserves-épicerie-sèche**
 - **Lot 2 : Sauces-épices-condiments-bases culinaires**
 - **Lot 3 : Boisson-petits-déjeuners-consommables**
 - **Lot 4 : Produits pique-nique et réception**

1.4. Contact

Tous les renseignements techniques peuvent être demandés à :

Madame Patricia PINON

Magasinière

02.47.23.46.17

Monsieur Stéphane COUTON

Chef Cuisinier

02.47.23.37.74

1.5. Publication du marché

L'avis d'appel public à la concurrence (publicité) du présent marché sera publié sur le site

<https://mapa.aji-france.com/>.

1.6. Documents régissant la consultation et documents à fournir pour étude de l'offre.

- Pour les pièces de candidature, les soumissionnaires doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) accompagnée des annexes suivantes : les références de la société et un descriptif des moyens techniques et humains de la société. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr>

- Les candidats devront également fournir :

* **Le présent règlement de consultation valant CCAP est signé par le candidat en un seul exemplaire original.** Ce dernier sera conservé par le lycée et faisant seule foi.

* Le CCTP est également signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et faisant seule foi.

* **Les bordereaux des prix unitaires correspondant au tableau des besoins et offre de prix unitaire pour chaque lot, comportant les quantités et ayant valeur d'acte d'engagement,** établi en un seul exemplaire original conservé par le lycée et faisant seule foi.

* **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN).**

* La documentation technique des produits

Ces documents sont disponibles et téléchargeables sur le site <https://mapa.aji-france.com/>.

Toutes questions relatives à cette consultation pourront être posées à Madame

Julia RAOELIARIVONY par courriel à l'adresse : julia.raoeliarivony@ac-orleans-tours.fr ou

par téléphone au 02.47.23.46.04

ARTICLE 2 – CONDITION DE VALIDITE DES OFFRES

2.1 Date limite de dépôt des offres et condition de remise des offres :

Les offres devront être parvenues sur la plateforme du site <https://mapa.aji-france.com/> au plus tard le : **15 janvier 2021 à 19h00.**

En effet conformément aux articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique ainsi que l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les mises à disposition des documents de consultations, les communications et échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique.

Par conséquent, les candidats ne pourront remettre leurs offres que par voie électronique. Aucune transmission par voie papier ou sur support électronique n'est autorisée. Toute offre transmise par voie papier sera déclarée irrégulière.

Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt électronique, il convient de respecter les recommandations formulées par la plateforme de dématérialisation des offres lors du processus d'envoi.

Selon les dispositions de l'article R2132-11 du code de la commande publique, les candidats peuvent doubler le pli électronique par l'envoi une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support électronique à l'adresse suivante :

MAPA n°2020-03 pour la fourniture de produits d'épicerie 2021-2023

Copie de sauvegarde

NE PAS OUVRIR

Lycée Léonard de Vinci

Service Intendance

BP 229 – 37402 AMBOISE Cedex

Cette copie de sauvegarde doit être la reproduction exacte du pli transmis par voie électronique.

Les offres pour lesquelles les plis seront déposés ou dont l'accusé de réception indique leur dépôt après la date et l'heure limite fixées pour cette procédure seront écartées. Le candidat recevra un courrier l'en informant.

2.2 Délai de validité des offres

Les offres sont valables à compter de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la date de notification du marché.

2.3 Quantités

Les quantités de fournitures faisant l'objet de la consultation figurent dans le bordereau des prix unitaires valant tableau des besoins. Elles sont indicatives et par expérience, peuvent varier dans une fourchette de + ou – 15 %.

Toutes offres incomplètes ou ne correspondant pas aux conditions du présent règlement de consultation et du CCTP sera systématiquement rejeté.

ARTICLE 3 – FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS – ALLERGENES - DEPOTS D'ECHANTILLONS

3.1. Les fiches techniques des produits seront obligatoirement fournies y compris lors du dépôt des échantillons pour les lots prévus au tableau des besoins.

3.2. Les fiches ou listes des allergènes par produit doivent être obligatoirement fournies.

Le décret n° 2015-447 du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées - publié au Journal Officiel du 19 avril 2015 - en précise les modalités d'application. Celles-ci sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015.

3.3. Des échantillons de chaque produit, rigoureusement conformes au produit proposé seront fournis si **la demande apparaît dans le tableau des besoins et offres de prix (BPU)**. Préciser sur les produits le numéro de lot concerné pour permettre l'identification des échantillons ainsi qu'un bon de livraison. Ces échantillons sont gratuits et ne peuvent en aucun cas être facturés par le candidat.

Les échantillons demandés pour cette consultation doivent être déposés ou envoyés avant le **09 janvier 2022 délai de rigueur** au :

Lycée Léonard de Vinci – ECHANTILLON LOT N° --- DU MAPA n°2020-03
EPICERIE 2021-2023
A l'attention de Madame PINON
Rue du clos des gardes 37402 AMBOISE Cedex

Les offres des candidats qui n'ont pas fourni les échantillons demandés ne sont pas examinées.

ARTICLE 4 - PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES

4.1. Présentation des prix

Conformément au BPU, l'offre fera apparaître pour chaque lot :

- le prix unitaire hors taxes de chaque produit
- le prix total hors taxe de chaque produit
- le taux de TVA de chaque produit

En cas d'erreur dans le calcul de l'offre, il sera tenu compte du prix unitaire hors taxes. **Les prix hors taxes seront fermes pour la durée du présent marché.**

En outre, le soumissionnaire proposera un pourcentage de remise sur les tarifs de son catalogue, pour les produits non décrits dans la présente consultation. Cette remise apparaît dans le BPU valant acte d'engagement de chaque lot. Le pourcentage sera unique et fixé pour la durée du marché.

Cette remise constitue une remise minimum, puisque les opérations promotionnelles seront toujours acceptées et traitées dans la consultation.

4.2. Modalités de règlement

- Comme prévu à l'article L2132-2 du CCP, le fournisseur présentera une facturation électronique vi le portail Chorus Pro.
- Le paiement des marchandises sera effectué selon les règles administratives en vigueur (actuellement mandat administratif à 30 jours dès réception de facture – service fait -et par virement sur le compte du titulaire)
- Il n'est pas versé d'acompte au titulaire

4.3. Subvention de l'Office de l'élevage

Les produits ouvrant droit à la subvention de l'Office de l'élevage feront l'objet d'une mention sur la facture.

ARTICLE 5 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE ET RESILIATION

5.1. Commandes et livraisons

- Les commandes seront passées au moyen d'un bon de commande qui sera adressé au fournisseur au fur et à mesure des besoins du lycée.
- Toute livraison qui n'aura pas fait l'objet d'un bon de commande signé par l'ordonnateur ou son mandataire et envoyé par mail (ou par télécopie) sera refusée.

- Dans l'éventualité d'un minimum par commande, le fournisseur devra impérativement en préciser le seuil.
- Les livraisons seront effectuées franco de port et d'emballage dans le magasin du lycée (situé au rez de chaussée) et permettront d'assurer une DLC et DLUO suffisante à l'établissement.
- En cas de rupture de stock d'un article, le fournisseur devra aviser immédiatement l'établissement et proposer un article de remplacement de qualité similaire ou supérieure. Celui-ci sera facturé au prix prévu par la présente consultation pour l'article initialement commandé.
- Le support de livraison privilégié par l'établissement est le « roll » contre l'utilisation des palettes en bois, notamment pour des questions de prévention de la manutention des ports de charges lourdes ainsi que la configuration des locaux qui facilite l'accès aux lieux de stockage.
- Pour une bonne organisation de la réception des marchandises, les livraisons devront s'effectuer entre 06h00 ET 09h00.
- La fréquence sera de **2 livraisons** par semaine. Les fournisseurs indiqueront leurs jours de livraison sur le tableau des besoins et offres de prix (BPU)

5.2. Contrôle de réception

- Toute livraison non accompagnée d'un bon de livraison sera refusée.
- A la réception, en présence du fournisseur ou de son représentant, les marchandises feront l'objet d'un contrôle de la part du lycée. Si les produits, les quantités et les prix correspondent, la livraison sera acceptée.
- Les vérifications qualitatives portent sur les conditions de transports (salubrité, respect des températures), sur les produits (emballage en bon état, DLC minimale, etc.). Un contrôle des températures des produits est systématiquement effectué. Des échantillons pourront être prélevés pour être soumis à l'analyse d'un laboratoire.
- En cas d'insuffisance ou de doute sur la qualité du produit, la livraison sera refusée.

5.3. Résiliation du contrat

Le lycée Léonard de Vinci se réserve le droit de résilier ou de suspendre le présent marché dans les cas suivants :

- non-respect de la conformité des produits livrés par rapport aux produits proposés lors de la passation de marché
- impossibilité pour le lycée de donner suite au marché en cours pour des raisons de force majeure.
- Impossibilité pour le titulaire du marché de procéder à la livraison des produits commandés.

Cette résiliation ou suspension est effective à la date indiquée par le lycée par courrier recommandé sans droit à indemnisation.

ARTICLE 6 – CRITERES DE CHOIX DU FOURNISSEUR

Les critères retenus pour le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse sont pondérés comme suit :

- 1- la qualité des produits : 40 % (noté sur 4 points)
- 2- le prix : 30 % (noté sur 3 points)
- 3- la capacité de l'entreprise dont ses actions pour le développement durable ainsi que les conditions de livraison, délais de livraison... : 15 % (noté sur 1,5 points)
- 4- la qualité des conditionnements et celles contenues dans les fiches techniques « étiquetage / élaboration » et traçabilité: 15 % (noté sur 1,5 points)

ARTICLE 7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le représentant du Lycée Léonard de Vinci choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution cités à l'article 6.

L'avis d'attribution du marché sera publié sur le site

<https://mapa.aji-france.com/>. Les soumissionnaires non retenus seront informés par courrier simple à l'issue de la commission de choix. Ils pourront également s'adresser au service intendance du lycée Léonard de Vinci pour toutes explications concernant l'attribution du marché.

Pour notifier le marché, c'est-à-dire le faire débiter juridiquement, le lycée fera parvenir un courrier au fournisseur retenu. Ce dernier adressera en retour le BPU valant acte d'engagement signé accompagné des attestations de vigilance et fiscale et tous documents prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du CCP.

A Amboise, le 17/12/2020

Fait en un seul original,

Le Proviseur



Vu et pris connaissance, le candidat

Date et signature